



**ALICE NKOM**  
AVOCATE, DROITS DES FEMMES ET DES MINORITÉS SEXUELLES

L'INVI  
DU JO

**Me Alice Nkom était l'invitée de « Paris Direct » ce 17 mai à l'occasion de la journée internationale contre l'homophobie.**

L'avocate camerounaise qui s'attaque, depuis plus de quinze ans, à l'article 347 bis, pénalisant l'homosexualité au Cameroun et farouche militante des droits de l'homme est revenue en substance sur le « calvaire » des homosexuels au Cameroun. Selon elle, l'Etat du Cameroun doit simplement dépénaliser l'homosexualité.

Elle a été récompensée cette année par le premier prix Idahot, après avoir reçu le Grand prix Amnesty international des droits de l'Homme en 2013.

Deux jeunes transgenres camerounais, Njeukam Loïc alias Shakiro et Mouthe Roland dit Patricia, ont été condamnés à cinq ans de prison ferme pour « **tentative d'homosexualité** ». Le verdict divise les organisations de défense des droits de l'homme.

Ils avaient été interpellés le 5 février dernier dans un restaurant à Douala, alors qu'ils étaient vêtus de vêtements typiquement féminins,

Me Alice Nkom, avocat des deux présumés homosexuel, dénonce leur arrestation arbitraire.

« **Dans notre code pénal, ce n'est pas l'homosexualité qui est condamnée, mais la relation sexuelle entre personnes de même sexe, et uniquement prises en flagrant délit** », a déclaré la première femme avocate d'expression française au barreau du Cameroun.

L'ONG Human Rights Watch a indiqué que, depuis février dernier, « **les forces de sécurité camerounaises ont arbitrairement arrêté, battu ou menacé au moins 24 personnes (...) pour des prétendus rapports sexuels consensuels entre personnes de même sexe ou pour non-conformité de genre** ».